



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 18 décembre 2023 (19 h)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présents : La maire Louise Chamberland, les conseillers Virginie St-Pierre-Gagné, Annick D'Amours, Chantal Boily, Benoit Harton (arrivé à 19 h 08).

Absents : la conseillère Jennifer Ouellet et le conseiller Cédric Valois-Mercier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué et signifié légalement suivant la Loi, le 6 décembre 2023 par la maire Louise Chamberland et tenue le 18 décembre 2023 à 19 h à l'Édifice de la mairie. La réunion débute à 19 h.

Les membres présents à la séance à 19 h et formant quorum, la maire Louise Chamberland déclare la séance ouverte.

Également présente : Nathalie Dubé directrice générale et greffière-trésorière

364.12.23

2. DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Nathalie Dubé déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, conformément à l'article 156 du CMQ ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification ;

CONSIDÉRANT l'article 956 du CMQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE déclarer que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour.

365.12.23

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et tel qu'il suit :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024
5. Présentation et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954, paragraphe 1 du Code municipal, le Conseil municipal doit adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins équivalents aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette séance extraordinaire a été donné conformément à l'article 956 du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris tous les moyens pour contenir les coûts et les dépenses dans tous les postes budgétaires dans un contexte de forte inflation ;

CONSIDÉRANT QUE le budget est réaliste, qu'il relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme :

ADOpte le budget de l'exercice financier 2024 prévoyant des revenus et dépenses de **2 598 081 \$** ;

Le budget 2024 est annexé au procès-verbal lequel en fait partie intégrante.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024		
	Budget 2023	Budget 2024
REVENUS		
Taxes	(1 996 390) \$	(2 078 908) \$
Paiements tenant lieu de taxe	(73 480) \$	(73 500) \$
Transferts	(316 397) \$	(373 555) \$
Services rendus	(34 154) \$	(30 368) \$
Imposition des droits	(23 550) \$	(21 250) \$
Amendes et pénalités	(2 000) \$	(1 000) \$
Intérêts	(10 600) \$	(17 000) \$
Autres revenus	(1 000) \$	(2 500) \$
TOTAL DES REVENUS	(2 457 571) \$	(2 598 081) \$
DÉPENSES		
Administration générale	558 705 \$	657 172 \$
Sécurité publique	269 166 \$	274 039 \$
Réseau routier	475 771 \$	499 103 \$
Transport collectif	7 570 \$	7 017 \$
Hygiène du milieu	507 214 \$	562 289 \$
Logement social	10 000 \$	9 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	115 114 \$	122 806 \$
Activités récréatives	144 175 \$	159 856 \$
Activités culturelles	23 841 \$	24 517 \$
Frais de financement	44 982 \$	47 282 \$
Remboursement de la dette	301 033 \$	235 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 457 571 \$	2 598 081 \$

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter un Programme triennal d'immobilisations pour les trois années subséquentes ;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme :

ADOpte le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026 et s'établissant comme suit :

Nature des actifs	Dépenses antérieures au programme	Programme triennal			
		Année 2024	Année 2025	Année 2026	Total des trois années
Chemins, rues, trottoirs		553 000 \$	23 000 \$	3 000 \$	579 000 \$
Réseaux d'aqueduc et d'égouts		2 450 000 \$	575 000 \$		3 025 000 \$
Autres infrastructures		18 800 \$			18 800 \$
Bâtiments		125 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	175 000 \$
Parcs et loisirs		345 500 \$	20 000 \$		365 500 \$
Matériels et véhicules		60 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	64 000 \$
TOTAL		3 552 300 \$	645 000 \$	30 000 \$	4 227 300 \$

Le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026 est annexé au procès-verbal lequel en fait partie intégrante.

Tous ces projets étant conditionnels à l'aide financière des gouvernements supérieurs et aux règlements d'emprunts de la Municipalité de Saint-Pacôme.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

368.12.23

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les items de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 10.

Louise Chamberland
Maire

Nathalie Dubé
Directrice générale
et greffière-trésorière